

# URBANISME ET AMÉNAGEMENT - La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine

## Les orientations générales d'aménagement

### Aires géographiques

-  Périmètre de la DTA
-  Délimitation de l'espace arrière littoral du Calvados
-  Espaces stratégiques (détails disponibles dans le document d'étude DTA)

### Espaces à protéger

-  Espaces naturels majeurs  
NB : certains espaces remarquables ne sont pas figurés à cette échelle
-  Espaces naturels et paysagers significatifs
-  Ceinture verte de l'agglomération Rouennaise

### Armature urbaine

-  Grandes agglomérations (aires des pôles urbains de Caen, Rouen et Le Havre)
-  Villes moyennes
-  Autres pôles locaux
-  Secteurs stratégiques de recomposition urbaines

### Les grands espaces de développement économique

-  Principaux secteurs de développement d'activités industrialo-portuaires
-  Secteurs stratégiques d'activités fortes consommatrices d'espace (logistique, industrie)

### Les infrastructures de déplacement

-  Grandes liaisons routières (2x2 voies)
-  Réseau routier principal
-  Points d'échange
-  Voies ferrées
-  Voies ferrées à créer ou à renforcer
-  Gares voyageurs
-  Contournement d'agglomération
-  Voies navigables (Seine, Orne)
-  Ports
-  Aéroports

Sources :  
IGN Geofla 2013,  
IGN BDcarto 2008,  
Dossier DTA approuvé par décret du 10 juillet 2006  
Production:  
Le 22/02/2017 - DREAL-NORMANDIE

0 10 20 km



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE

